

9 VM

Société Civile Immobilière au capital de 26 000,00 Euros

Siège social : 22/24 Avenue Raymond Poincaré

75116 - PARIS

RCS PARIS 927 896 761

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 14 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le quatorze décembre, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société 9 VM, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - S.A.R.L. J.B. A.C.E., propriétaire de | 26 parts |
| - Madame Laurence BENHAMOU, propriétaire de | 52 parts |
| - Monsieur Jérôme BENHAMOU, propriétaire de | 130 parts |
| - S.A.S. LJ INVEST, propriétaire de | 52 parts |

soit un total de

260 parts

Sur les deux cents soixante (260) parts composant le capital social.

Monsieur Jonathan BENHAMOU préside la séance en sa qualité de Gérant associé.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de l'unanimité des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la Gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

JB JB LB

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- Modification de la date de l'exercice social,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance et déclare la discussion ouverte.

La discussion est ouverte, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale propose de modifier la date de clôture du 1^{er} exercice social actuellement fixée au 31 décembre 2024 à la date suivante : 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale modifie comme suit l'article 19 des statuts :

Article 19 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social comprendra, le temps écoulé entre la date de constitution et le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

JB LB
JB

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, le Président de séance et les associés ou leurs mandataires.

- S.A.S LJ INVEST
Représentée par S.A.S. LJ CONSULTING
Elle-même représentée par M. Jonathan BENHAMOU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jonathan BENHAMOU', with a long horizontal stroke extending to the right.

- Madame Laurence BENHAMOU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laurence BENHAMOU', with a long horizontal stroke extending to the right.

- S.A.R.L. J.B. A.C.E.
Représentée par M. Jérôme BENHAMOU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme BENHAMOU', with a long horizontal stroke extending to the right.

- Monsieur Jérôme BENHAMOU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme BENHAMOU', with a long horizontal stroke extending to the right.